

La diffusion des naissances hors mariage, 1950-2003¹

Introduction

Jusque dans les années 1960, les naissances hors mariage étaient relativement rares et elles résultaient surtout de grossesses non désirées. Grâce à l'avènement de la contraception médicalisée et à la libéralisation des interruptions volontaires de grossesse, on aurait pu s'attendre à une diminution, voire à la disparition des naissances hors mariage. La contraception moderne a permis une dissociation entre la sexualité et la vie de couple, mais la rupture entre la vie conjugale et la procréation était inattendue. D'importants changements sont survenus dans le domaine familial, dont l'augmentation des unions libres, des divorces, des naissances hors mariage, des familles monoparentales et recomposées. La montée des naissances hors mariage est qualifiée par Ahlburg (2002) comme le « phénomène peut-être le plus spectaculaire et politiquement le plus significatif » dans les changements « radicaux » survenus dans le domaine familial.

C'est la diffusion temporelle des naissances hors mariage depuis le milieu du siècle dernier qui fait l'objet principal de ce chapitre. Les comparaisons internationales y occupent une place importante, puisque ce phénomène est le fait de nombreuses sociétés, avec des décalages notables et des niveaux atteints très différents. Dans le domaine des transformations familiales, la proportion des naissances hors mariage est un indicateur fort propice aux comparaisons internationales, puisqu'il est très simple à calculer et qu'il existe des séries annuelles assez fiables et comparables d'un pays à l'autre. Une importance particulière sera donnée à la comparaison avec les États-Unis pour lesquels un important rapport sur le sujet a été publié en 2000, *Nonmarital Childbearing in the United States, 1940-99*, par Ventura et Bachrach.

De courtes sections traitent du contexte juridique et de la présence du père lors de la naissance des enfants, puisque les naissances hors mariage ne sont pas du tout synonymes de naissances de père inconnu.

L'évolution de la fréquence des naissances hors mariage s'est faite de façon bien différente dans les différents segments de la société. Nous ferons d'abord l'examen des variables démographiques que sont l'âge de la mère et le rang de naissance de l'enfant, puis des variables plus sociales (de la mère), soit la langue, le pays de naissance et la scolarité. On présentera ensuite les évolutions régionales et les importantes disparités sur le plan municipal.

On peut calculer des taux de fécondité selon l'état matrimonial, et une courte section traite de l'évolution depuis 1976 de la fécondité des femmes non mariées. Une dernière section est consacrée aux conceptions pré-nuptiales.

Le contexte juridique, définition et critique des sources

En avril 1981, la section du « nouveau » Code civil du Québec traitant du droit de la famille entrait en vigueur avec la *Loi instituant un nouveau Code civil et portant réforme du droit de la famille* de 1980. Il consacrait l'indépendance du lien de filiation et du lien matrimonial. Il existe donc maintenant égalité de statut juridique des enfants, peu importe le lien matrimonial de leurs parents. Auparavant, les enfants nés hors mariage, qualifiés d'illégitimes, vivaient sans statut mais, dans les années 1970, certaines réformes législatives, notamment sur la reconnaissance de l'autorité parentale et l'obligation d'entretien, avaient amélioré leur sort.

1. Une version préliminaire de ce chapitre a fait l'objet d'une communication au colloque Deuxième transition démographique au Québec et ailleurs, tenu à Montréal en mai 2004 dans le cadre de l'ACFAS.

Cette réforme des liens de filiation a eu lieu dans de nombreux pays, à partir des années 1950 déjà dans les pays nordiques, à l'avant-garde de l'évolution sociale. Dans la plupart des pays industrialisés, il n'y a maintenant guère de différence entre les droits des enfants nés ou non dans le mariage. Les naissances hors mariage des dernières années ne correspondent donc plus du tout aux naissances illégitimes des années 1950, mais elles reflètent de nouveaux comportements face aux liens conjugaux.

Malgré son apparente simplicité, la définition de naissance illégitime ou hors mariage peut varier légèrement dans le temps et d'un État à l'autre. Mentionnons d'abord que, même dans les années 1950 au Québec, les statistiques donnent une approximation des naissances illégitimes, puisqu'il s'agit de l'état matrimonial de la mère au moment de la naissance de l'enfant et non au moment de la conception. Si une femme mariée enceinte devenait veuve avant la naissance de l'enfant, celui-ci n'était pas illégitime selon la loi, mais il était inclus dans les statistiques comme illégitime.

À la question sur l'état matrimonial de la mère, le bulletin statistique d'enregistrement des naissances actuel permet six réponses, dont « mariée et vivant avec son conjoint », « séparée légalement » et « séparée sans séparation légale ». Les tableaux statistiques ne placent dans la catégorie « parents mariés » que les enfants dont la mère a répondu « mariée et vivant avec son conjoint ». Depuis 2003, le bulletin légal de déclaration de naissance ne demande pas l'état matrimonial, mais seulement si les parents sont mariés ou unis civilement l'un à l'autre. Notons qu'il est possible, depuis 2003, de déclarer deux mères et, si elles vivent en union civile, elles sont alors incluses parmi les femmes mariées. Le bulletin statistique d'avant 1990 ne comprenait pas la réponse « séparée sans séparation légale », et les femmes dans cette situation devaient donc répondre « mariée »; en conséquence, leurs enfants ne sont pas considérés comme hors mariage dans les statistiques.

Le concept d'enfant illégitime n'est pas le même dans les différentes provinces du Canada. Dans les tableaux statistiques sur les enfants illégitimes de l'Ontario, seuls les enfants dont la mère est célibataire sont considérés comme illégitimes de 1949 jusque dans les années 1970, ce qui sous-estime le nombre de naissances hors mariage. Aux États-Unis, certains États, notamment la Californie et New York,

inféraient jusqu'à la fin des années 1990 les naissances hors mariage en comparant les noms de famille des parents et de l'enfant. Ainsi, une mère qui écrivait son « nom de fille » sur le bulletin était considérée comme non mariée. Si l'enfant ne recevait pas le nom du père, il était assimilé à un enfant hors mariage. De la sorte, les naissances hors mariage étaient surestimées dans ces États, si bien que le changement de procédure en 1995, en Californie, a fait baisser de 17 % la proportion de naissances hors mariage chez les Californiennes hispaniques dont les enfants portent souvent des noms composés.

Les statistiques de l'état civil comportent donc une certaine imprécision quant à la définition des naissances hors mariage, mais cela ne modifie pas les tendances générales, même aux États-Unis, sauf dans des sous-groupes de certains États. Dans les enquêtes, comme les naissances hors mariage sont moins mal vues qu'autrefois, la qualité des réponses sur ce sujet s'est améliorée selon Bumpass et Lu (2000 : 39) : « It thus appears that declining stigma has improved the quality of the data. »

Évolution globale

On peut débiter par un coup d'œil sur la situation dans le passé lointain. Paquette et Bates (1986) ont étudié les naissances illégitimes en Nouvelle-France. Il y en a très peu, « de l'ordre de 0,8 % au 17^e siècle et de 1,5 % dans la période 1700-1729 » (p. 252). Même si la proportion passe du simple au double, elle reste minime, comparativement aux variations en points centésimaux des dernières années. Les auteurs expliquent le très faible taux du xvii^e siècle par le marché matrimonial déséquilibré : « Le manque de femmes dans la colonie durant ce siècle a favorisé la précocité et l'intensité des mariages et par conséquent a réduit la natalité illégitime » (p. 246).

Dans les années 1950, seulement 3 % des naissances au Québec sont classées dans la catégorie « illégitime » d'alors (figure 1.1). C'était d'ailleurs la même proportion observée depuis les années 1920, soit depuis le début du système statistique contemporain. La proportion bouge un peu dans les années 1960 – en fait, elle fait plus que doubler et atteint 8 % à la fin de la décennie –, mais il ne s'agit que de quelques points centésimaux, qui paraissent peu en comparaison des hausses subséquentes. Au début des années 1970,

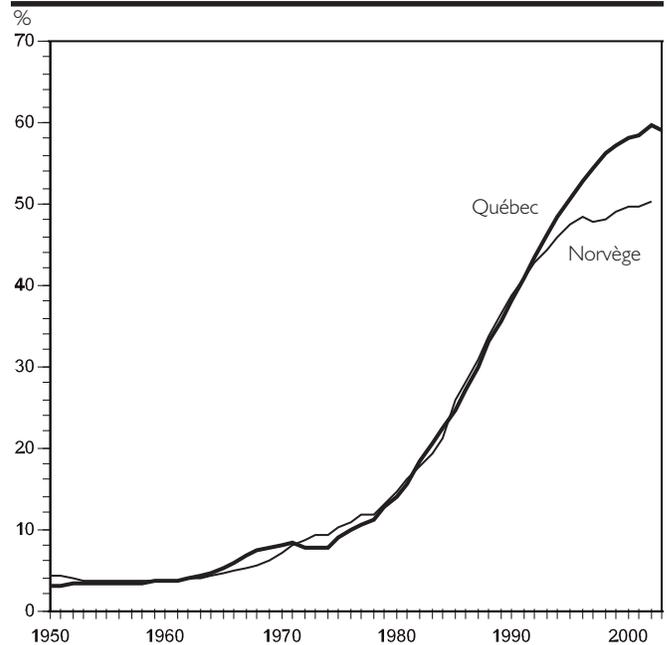
la proportion reste stable mais, à partir du milieu des années 1970, elle augmente à un rythme soutenu, atteint 20 % en 1983, puis dépasse 50 % en 1995. La progression ralentit ensuite de plus en plus, et la proportion est de 59 % de 2001 à 2003.

La courbe des fréquences des naissances hors mariage en Norvège a été ajoutée à la figure 1.1 en raison de son étonnante similarité avec celle du Québec. Pendant la plupart des années, les deux courbes se confondent; celle de la Norvège est plus régulière entre 1965 et 1975, et la principale différence est que l'élan diminue beaucoup au début des années 1990 en Norvège où la proportion atteint 50 % en 2002.

Cette coïncidence dans les deux courbes nous enseigne qu'il ne faut pas chercher les sources des changements dans des facteurs locaux, mais que d'importants mouvements internationaux sont en jeu. Par ailleurs, l'aspect très lisse des courbes pendant la phase de grande expansion montre que l'évolution du phénomène des naissances hors mariage est assez indépendante des vicissitudes de la vie économique et sociale. En particulier, l'adoption des changements législatifs concernant le statut des enfants, inclus dans le Code civil de 1981, ne semble pas avoir eu d'incidence. Muñoz-Perez (2002), qui a étudié les naissances hors mariage depuis 1960 en France et en Espagne, note que « les événements survenus sur le plan juridique ou institutionnel au cours de la période ne semblent pas avoir été le moteur principal de cette évolution, mais [qu']ils l'ont plutôt accompagnée ». Il explique cependant que les lois libéralisant l'avortement ont amené une certaine stagnation de la proportion pendant une brève période. On observe justement au Québec, au début des années 1970, une pause de quelques années dans l'évolution des naissances hors mariage, et même une diminution des indices lors de l'adoption de la loi de 1969 permettant les avortements thérapeutiques. On peut faire la même observation en Ontario et en Colombie-Britannique (figure 1.2a). Il est donc possible que cette pause soit due à la disponibilité nouvelle de l'avortement qui a réduit le nombre de naissances issues de grossesses non désirées mais, dans l'évolution générale des naissances hors mariage, on ne voit qu'une pause de quelques années avant que la hausse reprenne avec encore plus de vigueur. Dans l'évolution des rapports des interruptions volontaires de grossesse pour 100 naissances, on observe d'importantes variations dans les an-

Figure 1.1

Proportion de naissances hors mariage, Québec et Norvège, 1950-2003



Sources : Institut de la statistique du Québec.

Institut national d'études démographiques.

nées 1980, un plateau suivi d'une reprise à la hausse à la fin de la décennie, sans aucun lien avec l'évolution de la proportion des naissances hors mariage qui continue sa montée. Voilà qui démontre bien que les naissances hors mariage ne sont plus du tout des naissances issues de grossesses non désirées.

Depuis le début de la hausse des naissances hors mariage, certaines variations du niveau de la fécondité sont survenues, notamment une remontée à la fin des années 1980, mais ces variations n'ont pas laissé de traces dans la courbe de la proportion des naissances hors mariage. On peut mentionner aussi que les fluctuations économiques, la crise du début des années 1980 par exemple, ne sont pas non plus visibles sur la courbe. On peut donc conclure que les changements législatifs, les cycles économiques et même les variations du niveau général de la fécondité n'ont pas vraiment modifié l'évolution des naissances hors mariage, sauf peut-être en ce qui concerne la pause de quelques années au début des années 1970, laquelle pourrait être due à la disponibilité nouvelle de l'interruption volontaire de grossesse.

Comparaisons internationales

L'*Annuaire démographique* des Nations unies (2002) donne les « pourcentages d'illégitimité » récents de nombreux pays, et les proportions vont de 0 % pour la Syrie à 80 % pour le Panama. Cependant, les statistiques annuelles sur une longue période sont disponibles surtout concernant les pays d'Europe. Nous en avons retenu quelques-uns répartis en trois groupes : des pays du nord de l'Europe dont certains ont été des précurseurs dans l'évolution sociale, des pays anglophones et, enfin, un groupe divers de pays catholiques et de pays comptant très peu de naissances hors mariage comme le Japon et Israël.

La population de l'Islande n'atteint pas 300 000 personnes, mais ce pays a la particularité d'afficher la plus forte proportion de naissances hors mariage parmi les pays européens, soit une moyenne de 64 % au cours des dernières années (figure 1.2a). Même dans les années 1950 et 1960, plus du quart des naissances survenaient hors mariage. Pour ce qui est de ce pays, on connaît aussi la proportion des mères qui ne cohabitent pas avec le père au moment de la naissance, soit 15 % ces dernières années, c'est-à-dire un niveau assez élevé. En Suède, la proportion de naissances hors mariage, qui est de 10 % dans les années 1950, se met à augmenter lentement au début des années 1960, puis très rapidement dans les années 1970; ce taux atteint 50 % en 1987. Des changements législatifs amènent une forte hausse de la nuptialité en 1989, mais durant une année seulement, et l'on voit la proportion de naissances hors mariage chuter de 5 points centésimaux entre 1989 et 1990; la hausse reprend aussitôt. Ces dernières années, on observe un ralentissement, et la proportion est de 56 % en 2001-2002. Le Danemark affiche une courbe semblable à celle de la Suède, mais assortie d'un décalage de quelques années et d'un niveau maximal plus bas, de 47 % au début des années 1990. Notons que c'est le premier pays où l'on observe une légère diminution ou une stabilisation sur plusieurs années récentes. Nous avons parlé plus haut de la Norvège dont la courbe est pendant de nombreuses années identique à celle du Québec, mais qui semble se stabiliser autour de 50 % ces dernières années. La Finlande affiche un retard sur les autres pays nordiques, et sa proportion atteint 40 % en 2002. Les courbes de la fréquence des naissances hors mariage en France et au Royaume-Uni apparaissent aussi sur cette figure. Ces pays connaissent une évolution très proche, semblable aussi à celle de la Finlande, une hausse importante surtout à partir du dé-

but des années 1980, mais la France arrive à un niveau de quelques points plus élevé (45 % en 2003) que celui de son voisin anglais (41 % en 2002). Enfin, les Pays-Bas, qui ont pourtant la réputation d'être un pays très libéral, ont beaucoup moins de naissances hors mariage et un décalage important par rapport aux autres pays retenus sur cette figure, mais la proportion y approche quand même 30 % ces dernières années.

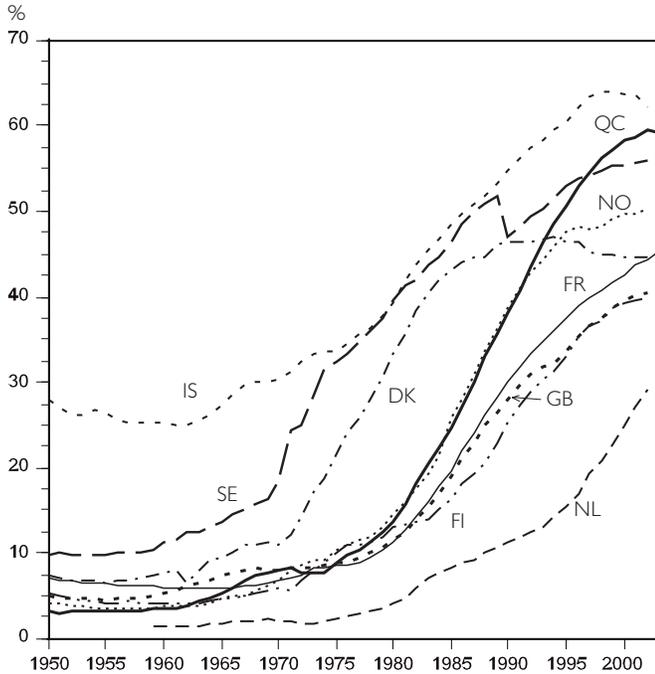
La proportion des naissances hors mariage était assez faible – autour de 4 % – aux États-Unis dans les années 1950 et, contrairement à plusieurs pays, on observe une hausse lente et régulière jusqu'au début des années 1990, sans accélération dans les années 1970 ou 1980, et la stabilisation au niveau du tiers des naissances, soit 34 % en 2001-2002 (figure 1.2b). Les naissances hors mariage sont considérées comme un problème social important aux États-Unis, et il existe donc beaucoup de données sur ce sujet. Mentionnons seulement ici les grandes variations observées récemment dans les différents groupes géographiques et sociaux. Ainsi, en 2002, parmi les États et territoires, la proportion de naissances hors mariage varie de 17 % en Utah à 67 % aux Îles Vierges. Les statistiques répartissent la population états-unienne dans des catégories linguistico-raciales, et ces groupes révèlent d'importantes variations de comportement. Ainsi, en 2002, la proportion est de 23 % chez les blancs non hispaniques, de 44 % chez les hispaniques de toutes les races et de 68 % chez les noirs non hispaniques. Dans certains États, les variations sont encore plus spectaculaires. Ainsi, dans le District de Columbia (Washington), la proportion est de seulement 8 % chez les blancs non hispaniques en comparaison de 76 % chez les noirs non hispaniques. Dans l'État du Wisconsin, pas moins de 82 % des naissances de mères noires non hispaniques surviennent hors mariage. On note que, parmi les blancs non hispaniques, ce sont nos voisins du Maine et du Vermont qui affichent les proportions les plus élevées, soit 32 %.

Les données statistiques sur l'état matrimonial des mères de l'Ontario et de la Colombie-Britannique des dernières années sont malheureusement de faible qualité. En effet, on note un grand nombre de cas non déclarés – de 20 % en Ontario en 2001 par exemple et de 9 % en Colombie-Britannique en 2002 –, ce qui rend les données inutilisables. Cependant, des données d'enquête présentées par Marcil-Gratton (1998) permettent d'obtenir des estimations fiables pour les dernières années, notamment pour

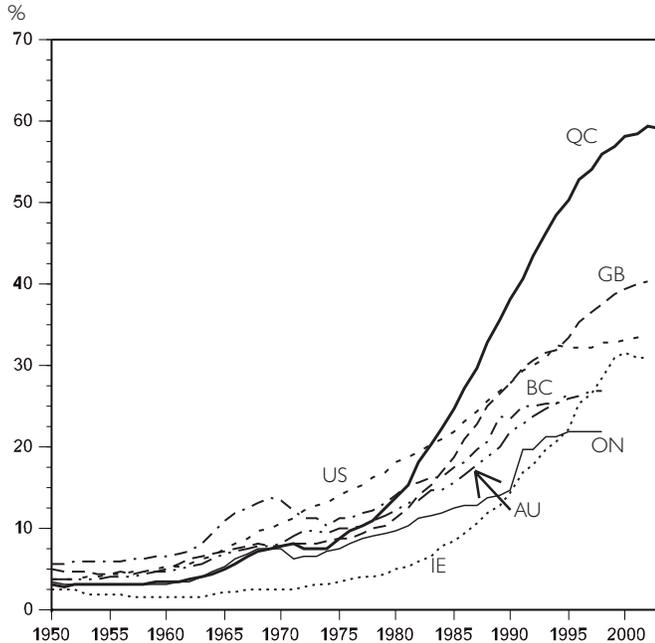
Figure 1.2

Proportion de naissances hors mariage, quelques États

a) États du nord de l'Europe

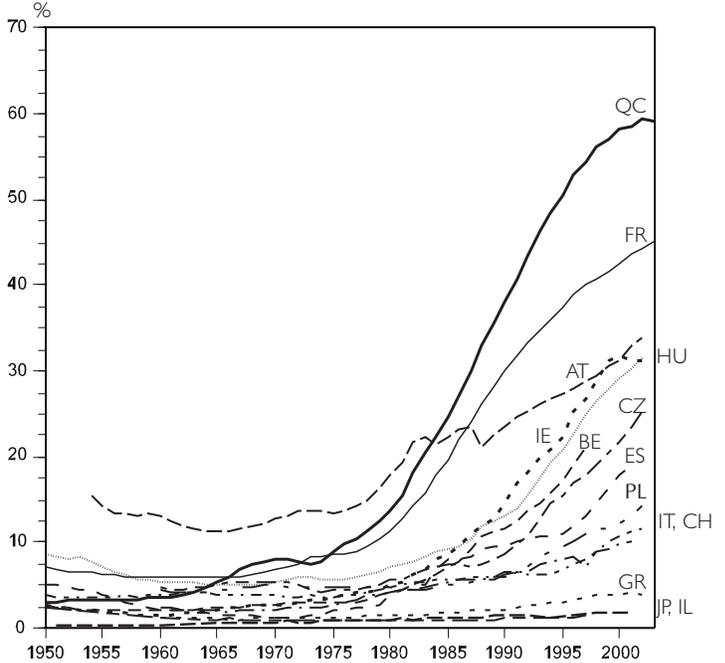


b) États anglophones



1997-1998, quand le taux de naissances hors mariage est de 22 % en Ontario et de 27 % en Colombie-Britannique. Ce sont des niveaux assez bas, particulièrement pour ce qui est de l'Ontario. Jusqu'au milieu des années 1970, les proportions de l'Ontario sont très proches de celles du Québec mais, en Ontario, seuls les enfants des mères célibataires sont considérés comme hors mariage, ce qui fausse un peu le résultat à la baisse. Les taux des années 1950 sont relativement élevés en Colombie-Britannique, de l'ordre de 6 %, et l'on constate une hausse dans les années 1960

c) États catholiques et autres



Abréviations des noms des États

AT	Autriche	HU	Hongrie
AU	Australie	IE	Irlande
BC	Colombie-Britannique	IL	Israël
BE	Belgique	IS	Islande
CA	Canada	IT	Italie
CH	Suisse	JP	Japon
CZ	République tchèque	NL	Pays-Bas
DE	Allemagne	NO	Norvège
DK	Danemark	ON	Ontario
ES	Espagne	PL	Pologne
FI	Finlande	PT	Portugal
FR	France	QC	Québec
GB	Royaume-Uni	SE	Suède
GR	Grèce	US	États-Unis

Sources : Institut de la statistique du Québec.
Institut national d'études démographiques.

jusqu'à 14 % en 1969 et 1970, suivie d'une baisse rapide de quelques points jusqu'en 1974; puis, le taux monte lentement jusqu'à aujourd'hui. Cette diminution au début des années 1970 a été remarquée au Québec et elle est visible aussi en Ontario. Plus haut, nous avons mentionné que cette baisse était peut-être due à la loi de 1969 permettant l'avortement qui aurait amené une diminution des naissances issues de grossesses non désirées.

L'Australie connaissait, dans les années 1950 et 1960, des proportions proches de celles du Royaume-Uni mais, au milieu des années 1990, la proportion des naissances australiennes hors mariage ne constitue que le quart de toutes les naissances. L'Irlande compte, jusque dans les années 1980, peu de naissances hors mariage, mais la proportion augmente très rapidement et elle dépasse 30 % depuis 1999.

À la figure 1.2c, on peut s'étonner de voir que quelques pays se démarquent des autres par des proportions de naissances hors mariage très faibles jusqu'à aujourd'hui. En Israël, le taux n'a jamais atteint 2 %. La proportion est encore plus faible au Japon et les dernières données disponibles, celles de 1997, indiquent seulement 1,4 %. Mentionnons en passant qu'au début du xx^e siècle, le taux était très élevé au Japon, comparativement aux autres pays, soit de 9 % (Hayami, 1980 : 399), et que l'industrialisation de ce pays s'est accompagnée d'une diminution – on pourrait presque dire d'une disparition – des naissances hors mariage. Un pays européen, la Grèce, se démarque aussi, affichant seulement 4 % de naissances hors mariage ces dernières années, ce qui est quand même plus que le niveau de 1 % observé dans les années 1960 et 1970.

Les autres pays retenus à la figure 1.2c sont des pays catholiques, du moins en partie, mais on observe beaucoup de variations dans le calendrier des changements et le niveau atteint. En Suisse, en Pologne et en Italie, on note environ 10 % de naissances hors mariage, en Espagne on approche 20 %, en République tchèque, c'est le quart, tandis qu'en Irlande et en Hongrie la proportion est d'environ 30 %. Au milieu des années 1990, la Belgique n'a pas encore atteint 20 %. La courbe de l'Autriche est plutôt atypique à cause de son niveau élevé dans les années 1960 et elle ressemble en fait à celle de l'Allemagne (non représentée), mais à un niveau supérieur; ces dernières années, la proportion atteint le tiers. La France et le Québec font bande à part dans ce groupe, atteignant des niveaux beaucoup plus

élevés. Mentionnons que, dans les grands pays catholiques américains pour lesquels les statistiques sont disponibles, les proportions sont très élevées, de 41 % au Mexique en 1993, de 53 % en Argentine en 1997 et de 44 % au Chili en 1997.

On peut ajouter quelques commentaires sur la Jamaïque, pays qui offre tout au long du xx^e siècle les proportions de naissances hors mariage les plus élevées, mais dont les statistiques récentes ne sont pas disponibles. À la fin du xix^e siècle, un peu plus de 60 % des naissances sont qualifiées d'illégitimes et, du milieu des années 1910 jusqu'à la fin des années 1950, la proportion est d'environ 70 % (Hartley, 1980 : 387). Au début des années 1980, la proportion de naissances hors mariage dépasse 80 %. Certains auteurs établissent un rapprochement entre ces niveaux et l'expérience de l'esclavage. La condition d'esclave a été abolie en Jamaïque en 1838 et, comme le résume Hartley, « slavery [...] prohibited marriage and legal family relationships but encouraged breeding. Now, even 135 years after the emancipation of slaves, there have been few alterations in the patterning of mating behavior and child care » (1980 : 396). Mentionnons en passant que, dans le droit romain, dont notre Code civil est l'héritier lointain, le mariage était réservé aux citoyens et interdit aux esclaves.

En fait, dans toutes les Antilles, il y a une tradition de proportions très élevées de naissances hors mariage. Au milieu ou au début des années 1990, on trouve des proportions de 55 % aux Bahamas, de 40 % aux Bermudes, de 61 % en Guadeloupe, de 66 % en Martinique, de 45 % à Porto Rico et même de 85 % à Sainte-Lucie, dont la population est cependant peu nombreuse. Dans les pays de l'Amérique centrale, les proportions sont aussi très fortes pendant les mêmes années, de 60 % au Belize, de 45 % au Costa Rica, de 70 % au Salvador et même de 80 % au Panama.

Les mères seules

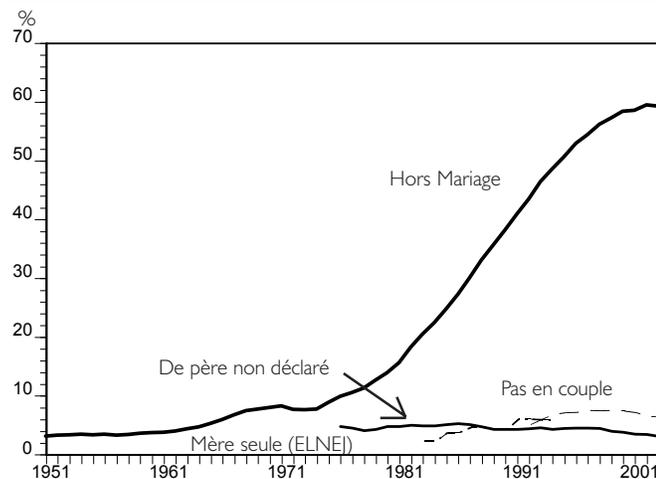
Depuis 1976, on distingue dans les statistiques de l'état civil les naissances de père inconnu ou plutôt non déclaré. La proportion de ces naissances est très stable depuis un quart de siècle (figure 1.3) et à un niveau qui ressemble à celui des naissances hors mariage des années 1950. En fait, en y regardant de plus près, on voit que la proportion de pères non déclarés diminue légèrement, passant d'environ 5 % de 1976 à 1988 à environ 4 % de 1989 à 2000, et elle se rapproche de 3 % de 2001 à 2003 selon des données encore provisoires.

Il faut mentionner qu'il est possible, depuis juin 2002, d'établir une filiation homoparentale au Québec à la naissance d'un enfant. Il semble même qu'« aucun autre État que le Québec n'ait reconnu, à ce jour, l'établissement d'une filiation homoparentale autrement qu'à travers un processus d'adoption » (Roy, 2003 : 260). Il y a donc un certain nombre de bébés qui ont deux mères dans la déclaration à l'état civil, environ 50 de 2002 à la fin de 2003, selon des données encore provisoires. Ces enfants ne sont pas inclus ici parmi les enfants de père inconnu, ni parmi les enfants de mère seule.

On n'est pas étonné de trouver plus de pères inconnus chez les jeunes mères; en 2000 et en 2001, 20 % des mères ne déclarant pas le père n'ont pas 20 ans et 35 % sont âgées de 20 à 24 ans. D'un autre point de vue, parmi l'ensemble des femmes de moins de 20 ans ayant un enfant pendant ces années, on en compte 17 % qui n'ont pas déclaré le père, et la proportion est d'un peu plus de 6 % chez les 20-24 ans, puis de 2 % chez les 25-34 ans. La proportion augmente un peu chez les femmes plus âgées, à 5 % par exemple chez les 40-44 ans en 2000. Nous verrons plus loin que, ces dernières années, la grande majorité des naissances de mères de moins de 20 ans surviennent hors mariage; il s'ensuit donc que la proportion des naissances hors mariage dont le père est inconnu est semblable, mais un peu supérieure.

Figure 1.3

Proportion de naissances hors mariage, de père non déclaré et de mère seule, Québec, 1951-2003



Sources : Institut de la statistique du Québec, Marciel-Gratton (1998), ELNEJ.

Le fait de déclarer le père ne signifie pas nécessairement que la mère vit en couple, et le bulletin de déclaration de naissance comporte, depuis quelques années, une question sur la situation de couple. Toutes les mères doivent déclarer si elles vivent ou non en situation de couple. C'est une question un peu subjective et parfois mal interprétée – notamment par de nombreuses femmes qui répondent à la fois « mariée et vivant avec son conjoint » et « ne vivant pas en situation de couple » –, et dont il faut corriger la réponse. De plus, un certain nombre de mères ne répondent pas à la question, environ 2 % depuis 1999. Depuis le milieu des années 1990, on trouve environ 7 % ou 8 % de mères qui disent ne pas vivre en situation de couple, et on semble percevoir une légère tendance à la baisse ces dernières années. Cette proportion des mères qui ne sont pas en situation de couple est de 3 à 4 points centésimaux plus élevée que celle des naissances dont le père est non déclaré.

Une troisième source disponible pour estimer les mères seules, l'*Enquête longitudinale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ)* de Statistique Canada, a été exploitée par Marciel-Gratton (1998). Les estimations par cohorte de naissance, au Québec, doivent cependant être considérées avec réserve à cause de la variabilité de l'échantillonnage. En ce qui regarde les années 1987-1990, la proportion de mères seules selon l'enquête est très proche de la proportion de naissances de père non déclaré et, pour les bébés nés de 1991 à 1994, la proportion se rapproche de celle des mères qui ont déclaré ne pas vivre en couple. Pour ce qui est de l'ensemble des bébés nés entre 1983 et 1995, l'enquête compte 5 % de mères seules, mais, pour plus de la moitié de ces enfants, les parents ont vécu ensemble avant ou après la naissance. Qui plus est, dans le cas d'un peu plus de la moitié des enfants dont les parents ne vivaient pas ensemble à leur naissance, le nom du père figure sur la déclaration de naissance. Cela signifie aussi qu'il n'y a pas de coïncidence parfaite entre les enfants de père non déclaré et les enfants dont la mère est seule au moment de la naissance.

Les trois sources donnent donc un ordre de grandeur des mères seules dans les années 1990, soit de 4 % à 7 %.

Dans d'autres États, la situation est tout autre mais, malheureusement, les données sont plutôt rares. Aux États-Unis, pas moins de 17 % des naissances de la période

1990-1994 sont de mères seules selon Bumpass et Lu (2000 : 35) et la majorité des naissances hors mariage, environ 60 %, sont de mères seules. Nous avons mentionné plus haut qu'en Islande, le bulletin de déclaration de naissance demande si la mère est en couple et que, ces dernières années, 15 % des naissances sont issues de mères seules.

Parmi les provinces canadiennes, même si c'est au Québec que la proportion des naissances hors mariage est la plus élevée, c'est au Québec qu'il y a le moins de mères seules à la naissance de l'enfant selon l'ELNEJ, exploitée par Marciel-Gratton (1998). En ce qui a trait aux cohortes de naissance 1991-1994, on trouve au Québec 6 % de mères seules en comparaison de 9 % en Colombie-Britannique et de 10 % en Ontario.

En France, Festy (1994) donne une proportion assez faible d'enfants nés de mères sans conjoint au moment de l'accouchement, de l'ordre de 3 % ou 4 % pendant les années 1970 et 1980, et cette proportion est à peu près fixe au cours de toute cette période. Ces proportions sont assez proches de celles qu'on a estimées au Québec pour les années 1980, de 3 % pour la cohorte 1983-1984, de 4 % pour la cohorte 1985-1986 et de 5 % pour les enfants nés en 1987-1990 selon Marciel-Gratton (1998). Toutefois, la pro-

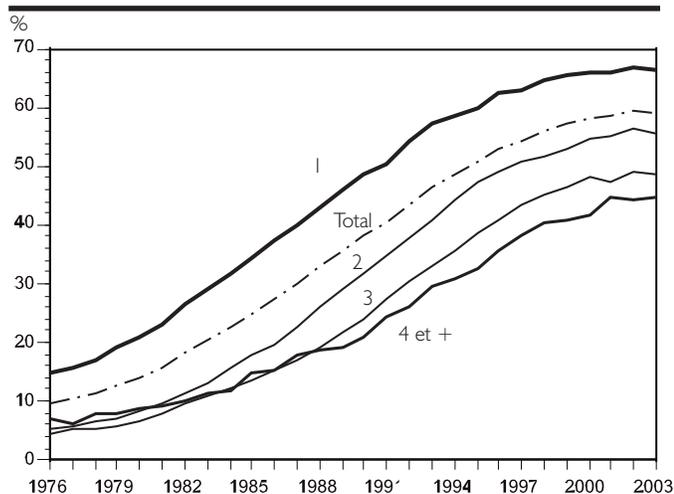
portion n'est pas constante au Québec comme elle l'est en France, mais elle augmente avec les générations plus jeunes.

Le rang de naissance

L'évolution des naissances hors mariage depuis le milieu des années 1970 est présentée ici selon deux variables démographiques, le rang de naissance et l'âge de la mère.

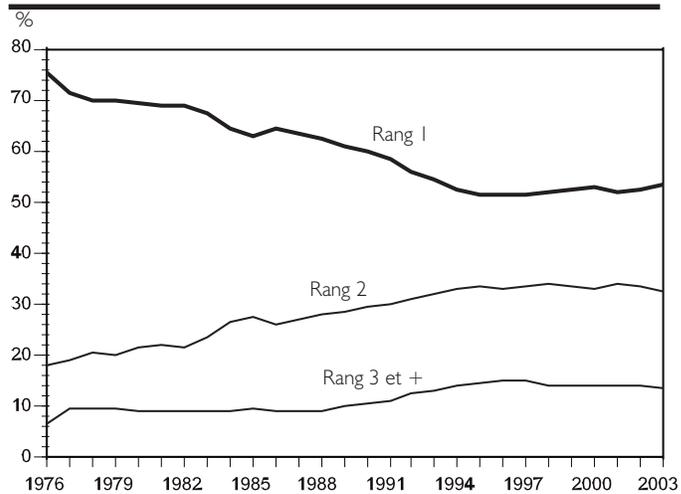
Il y a toujours eu plus de naissances hors mariage pour les premiers-nés que pour les rangs suivants, mais les proportions de naissances hors mariage augmentent pour tous les rangs (figure 1.4). C'est en 1991 que la proportion dépasse la moitié pour les premiers-nés; elle atteint 66 % en 2000 et reste près de ce niveau jusqu'en 2003. Ce n'est que quelques années plus tard, en 1997, que les enfants de rang 2 franchissent le seuil de 50 % et ils sont rendus à 56 % en 2002 et 2003. Quant aux enfants de rang 3, ils se rapprochent de 50 % ces dernières années, soit 49 % en 2002 et 2003. Il n'y a somme toute que quelques points d'écart entre les enfants de rang 3 et les enfants de rang plus élevé dont la proportion est de près de 45 % ces dernières années. Cependant, au milieu des années 1970, les

Figure 1.4
Proportion de naissances hors mariage selon le rang, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 1.5
Répartition des naissances hors mariage selon le rang, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

naissances de rang élevé étaient un peu plus souvent hors mariage que les naissances de rang 2 ou 3.

À une époque pas si lointaine, on pouvait croire qu'une première naissance hors mariage occasionnerait un mariage, mais le niveau élevé des naissances hors mariage de rang 2 et plus nous amènent à l'évidence que de nombreuses familles ne seront jamais unies par les liens du mariage.

Un autre point de vue sur les naissances hors mariage selon le rang est présenté à la figure 1.5, qui montre la répartition des naissances par rang dans l'ensemble des naissances hors mariage. Au milieu des années 1970, la grande majorité des naissances hors mariage sont des naissances de premiers-nés, soit environ 70 %, tandis que, dans l'ensemble des naissances, on compte environ 47 % de naissances de rang 1. La proportion des premiers-nés parmi les naissances hors mariage diminue lentement jusqu'au milieu des années 1990, et elle reste à un niveau légèrement supérieur à la moitié (52 %) depuis lors. Pendant ces années, la répartition par rang de l'ensemble des naissances ne bouge pas beaucoup. Cela signifie que la répartition des naissances hors mariage selon le rang se rapproche de la distribution

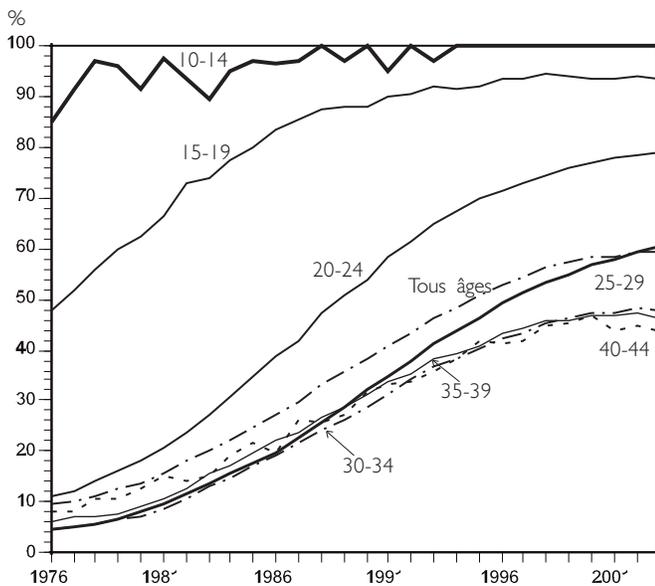
de l'ensemble des naissances, à quelques points centésimaux près, ce qui est normal puisque leur part dans l'ensemble des naissances augmente.

L'âge des mères

Les différences dans les proportions de naissances hors mariage selon le groupe d'âge de la mère (figure 1.6) sont très importantes, et l'augmentation de ces proportions depuis le milieu des années 1970 est aussi remarquable. Déjà au milieu des années 1970, en 1977 plus précisément, plus de la moitié des mères de 15-19 ans ne sont pas mariées. La proportion des mères de ce groupe d'âge non mariées augmente rapidement, dépasse 90 % depuis le début des années 1990 et se stabilise à environ 93 % depuis 1996. Les mères plus jeunes, de moins de 15 ans, sont presque toutes célibataires, depuis une vingtaine d'années.

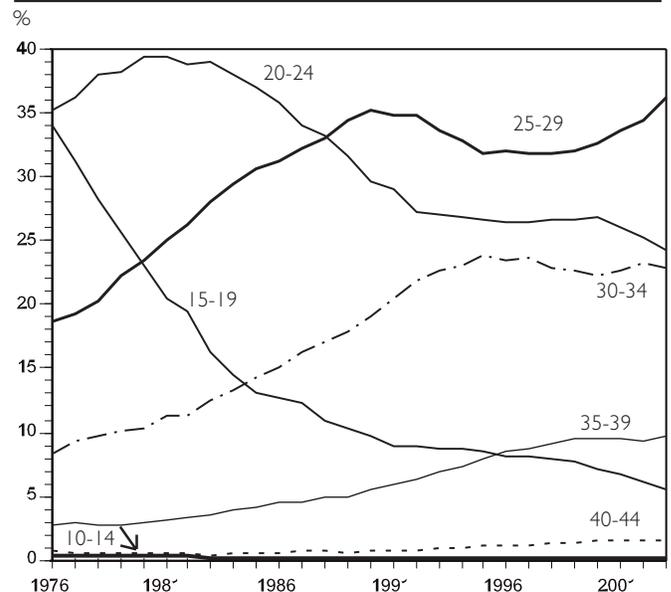
Au milieu des années 1970, les femmes de 20 ans et plus affichent des proportions de naissances hors mariage relativement semblables selon l'âge (11 % chez les 20-24 ans et entre 5 % et 6 % chez les 25-39 ans) et beaucoup plus faibles que celles des femmes de moins de 20 ans.

Figure 1.6
Proportion de naissances hors mariage selon l'âge de la mère, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 1.7
Répartition des naissances hors mariage selon l'âge de la mère, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

Ce sont les taux des 20-24 ans qui augmentent le plus : ils dépassent 50 % en 1989 et approchent 80 % en 2003. Les taux des femmes de 25-29 ans arrivent à 60 % en 2003, et les taux aux âges plus élevés sont semblables – autour de 45 % à 47 % – ces dernières années.

En regardant seulement les naissances hors mariage, on constate que, dans les années 1970, il s'agit surtout de très jeunes femmes et qu'avec la généralisation de ce comportement, la distribution des naissances hors mariage ressemble de plus en plus à celle de l'ensemble des naissances (figure 1.7). En 1976, par exemple, 34 % des naissances hors mariage sont de mères de moins de 20 ans. La proportion des très jeunes femmes parmi les mères non mariées diminue énormément et n'est plus que de 5 % en 2003. Depuis le milieu des années 1980, ce sont les mères de 25-29 ans qui constituent le groupe d'âge le plus important parmi les mères non mariées, soit plus de 35 % des mères en 2003.

Le contraste avec les États-Unis est frappant : ces dernières années, environ 30 % des naissances hors mariage

dans ce pays sont de mères de moins de 20 ans en comparaison d'un peu plus de 5 % ici. C'est en fait la proportion que l'on observait ici au milieu des années 1970. Cependant, le taux de naissances hors mariage chez les 15-19 ans est plus faible aux États-Unis, de l'ordre de 80 % en regard de plus de 90 % ici, et il est aussi plus faible aux autres groupes d'âge. Chez les femmes de 30-39 ans, le taux atteint 15 % aux États-Unis et plus de 45 % ici.

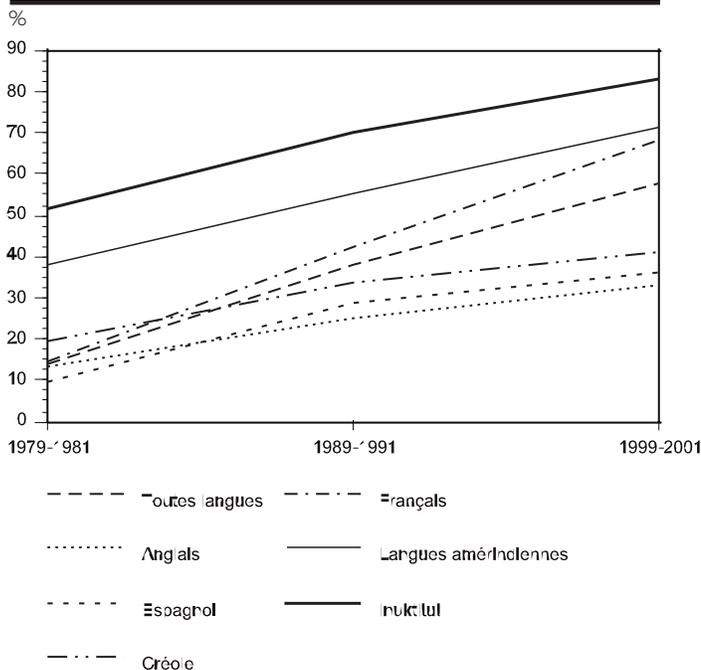
La langue maternelle

Il est possible de présenter l'évolution des naissances hors mariage selon certaines caractéristiques sociales ou culturelles des mères, soit la langue maternelle, le pays de naissance et la scolarité.

Les statistiques des années 1950 sont produites par groupe ethnique plutôt que par langue maternelle. Les niveaux de naissances de mères non mariées sont très faibles,

Figure 1.8 a)

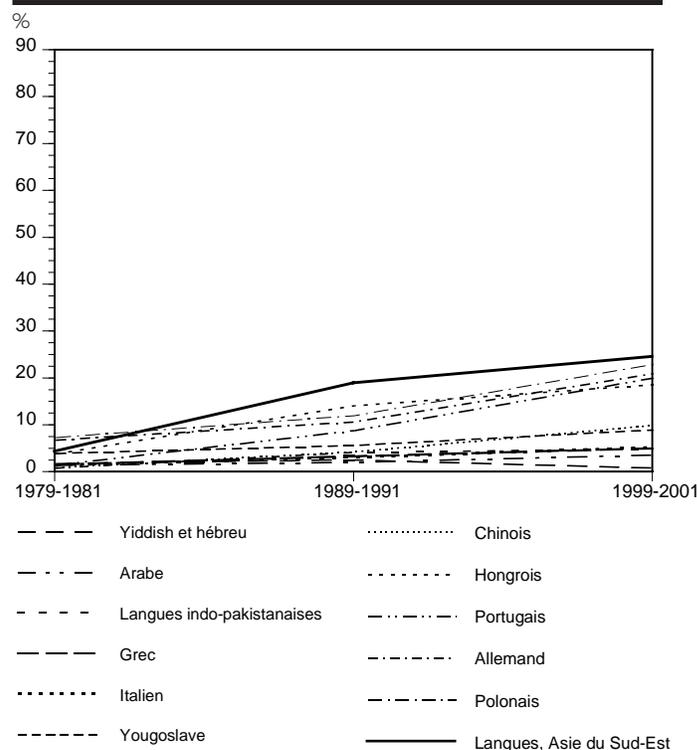
Proportion de naissances, hors mariage selon la langue maternelle de la mère, Québec, 1979-1981, 1989-1991 et 1999-2001



Source : Institut de la statistique du Québec.

Figure 1.8 b)

Proportion de naissances hors mariage selon la langue maternelle de la mère, Québec, 1979-1981, 1989-1991 et 1999-2001



Source : Institut de la statistique du Québec.

de 3,0 % en 1951 par exemple. On observe quand même des variations de quelques points entre les principaux groupes ethniques. Les taux sont de 2,6 % dans le groupe français, soit un niveau inférieur à la moyenne, de 4,4 % chez les mères anglaises, de 1,3 % chez les irlandaises, de 2,7 chez les écossaises, de 2,0 % chez les juives et de 6,8 chez les indiennes. Ces proportions ne tiennent pas compte des 12 % de naissances hors mariage pour lesquelles l'origine ethnique de la mère est inconnue.

Pour illustrer l'évolution récente des proportions de naissances hors mariage selon la langue, nous avons ciblé des périodes de trois ans centrées sur les années 1980, 1990 et 2000, et retenu les groupes linguistiques qui ont au moins 100 naissances durant chacune de ces périodes. En fait, plusieurs groupes linguistiques diffèrent selon certaines caractéristiques importantes comme la durée de présence au Canada, certains étant formés de personnes nées ici ou immigrées depuis longtemps, comme les italophones, tandis que d'autres sont avant tout composés d'immigrants récents, comme les arabophones. On peut penser que les taux des immigrantes récentes reflètent davantage la situation de leur pays d'origine, tandis que ceux des femmes des vieilles communautés correspondraient plutôt aux habitudes de l'ensemble de la population d'accueil.

En 1979-1981, les mères de langues maternelles française et anglaise ont des enfants hors mariage dans une proportion très proche, de 15 % et de 14 % respectivement (figure 1.8a) mais, si le taux des mères françaises est rendu à 68 % en 1999-2001, celui des anglaises, qui a quand même plus que doublé, à 33 %, n'est que la moitié du taux que connaissent les françaises. Le taux de femmes de langue anglaise est le même que l'on observe dans l'ensemble de la population des États-Unis pendant ces années.

Ce sont les femmes de langues inuktitut (esquimaude) et amérindienne qui connaissent les taux de naissances hors mariage les plus élevés. Déjà en 1980-1982, plus de la moitié des femmes de langue inuktitut et près de 40 % des femmes de langue amérindienne ont leurs enfants sans être mariées et, en 2000-2002, les proportions dépassent 80 % et 70 %. On peut vérifier ces données en calculant les taux chez les femmes résidant dans les villages nordiques (inuits) et dans les réserves et autres territoires amérindiens qui sont de 80 % et de 69 % respectivement en 2001, soit des niveaux tout à fait semblables à ceux que l'on obtient par

groupe linguistique, même si les deux populations ne sont pas tout à fait équivalentes. Jusqu'en 1985, les Amérindiennes épousant un non-Amérindien ne pouvaient transmettre leur statut à leurs enfants, alors que ce n'était pas le cas pour les hommes amérindiens et, selon Panasuk (2003 : 28), « de nombreuses Amérindiennes ont déjoué la loi en refusant d'épouser le père de leurs enfants, s'il était sans statut ». Cependant, la loi a été changée en 1985 et, depuis ce temps, le taux a quand même augmenté considérablement. Aux États-Unis, le taux des Amérindiennes et autochtones de l'Alaska (peu importe leur langue) est le même en 1980 (39 %) que celui des femmes de langue amérindienne du Québec; il est pareil aussi en 1990 (54 % et 55 %), mais il est rendu à 60 % en 2001, ce qui est de 11 points centésimaux inférieur au taux observé ici. Dans l'ensemble, on peut conclure que les taux des autochtones du Québec et des États-Unis se ressemblent passablement même s'ils divergent ces dernières années.

Le nombre d'enfants de mères de langue créole a presque quadruplé depuis 1980-1982, et la proportion de mères non mariées de ce groupe a doublé, passant de 20 % en 1979-1981, soit un niveau supérieur à celui de l'ensemble de la population, à 41 % en 1999-2001, ce qui est inférieur au taux de l'ensemble.

À la figure 1.8b, on constate que les proportions de naissances hors mariage ont très peu bougé ou sont encore très faibles en ce qui regarde certains groupes linguistiques. Ainsi, seulement 1 % des mères de langue yiddish ou hébraïque ne sont pas mariées en 1999-2001, ce qui est inférieur au taux de 2 % observé en 1979-1981 et au taux de 3 % de 1989-1991. On trouve, au sein de ce groupe, un taux semblable à celui que l'on observait chez les femmes juives de 1951, soit 2 %. Les femmes de langue arabe ont un taux aussi faible que les femmes de langue hébraïque ou yiddish en 1979-1981 et en 1989-1991, soit 2 %, mais il augmente à 4 % en 1999-2001. Au niveau de 5 % en 1999-2001, on trouve les femmes de langues indo-pakistanaise, grecque et italienne.

Certains groupes connaissent des hausses importantes de la proportion des naissances hors mariage. Le taux des femmes chinoises passe de 1 % en 1979-1981 à 10 % en 1999-2001, et celui des femmes d'une langue de l'Asie du Sud-Est, de 4 % à 25 % au cours de la même période. Les femmes de langue portugaise, qui avaient en 1979-1981

le même taux que les italophones (2 %), affichent en 1999-2001 un taux de 20 %, en regard de seulement 5 % pour ce qui est des italophones. Quant aux hispanophones, le taux, qui était déjà de 9 % en 1979-1981, est rendu à 36 % en 1999-2001.

Il y a donc de fortes augmentations de la proportion de naissances hors mariage chez la plupart des groupes linguistiques, mais certains demeurent à des niveaux faibles ou même très faibles. Curieusement, certains groupes d'implantation ancienne ne voient pas leur taux bouger beaucoup, comme les italophones et les personnes de langue yiddish ou hébraïque, tandis que d'autres, comme les luso-

phones, ont aujourd'hui des taux de beaucoup supérieurs à ceux d'il y a une vingtaine d'années.

Le lieu de naissance

Le lieu de naissance de la mère n'est pas sans lien avec la langue maternelle pour beaucoup de femmes, mais il est intéressant de voir la grande diversité de la proportion de naissances hors mariage selon cette variable. Notons que, pour certaines sinon de nombreuses mères, l'arrivée au Québec peut être lointaine, si elles ont immigré étant enfants, mais le tableau 1.1 donne quand même un aperçu de ce qui peut se passer dans d'autres pays, puisque en général

Tableau 1.1

Proportion des naissances hors mariage selon le pays de naissance de la mère¹, Québec, 1999-2001

Pays	Naissances		Pays	Naissances	
	totales	hors mariage		totales	hors mariage
	n	%		n	%
Pakistan	597	2	Mexique	286	23
Afghanistan	184	2	Pologne	320	23
Syrie	297	2	Colombie	161	24
Tunisie	155	3	Suisse	150	27
Koweït	108	3	Argentine	101	28
Israël	346	3	États-Unis	1 361	28
Égypte	233	4	Congo-Kinshasa	190	31
Iraq	101	4	Pérou	289	32
Bangladesh	363	4	Belgique	152	33
Inde	609	5	Cambodge	336	33
Algérie	896	5	Cuba	99	34
Maroc	1 044	6	Allemagne	294	35
Liban	1 298	6	Congo-Brazzaville	262	37
Chine	995	7	France	1 160	37
Turquie	279	8	Chili	235	39
Grèce	142	8	Ghana	114	39
Iran	218	8	Trinité-et-Tobago	121	40
Hong-Kong	122	9	El Salvador	473	41
Sri Lanka	478	10	Haïti	3 582	43
Yougoslavie, ancienne	140	11	Guatemala	187	43
Italie	311	12	République dominicaine	180	57
Russie	318	15	Laos	119	62
Roumanie	396	15	Jamaïque	208	63
Portugal	404	17	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	160	66
Royaume-Uni	357	20	Total des autres pays²	35 233	22
Philippines	559	21	Autres provinces	6 861	55
Viet Nam	676	22	Québec	171 725	66
Venezuela	133	23			

1. Pays ayant au moins 100 naissances.

2. Ensemble des femmes nées à l'étranger.

Source : Institut de la statistique du Québec.

les immigrantes, surtout les récentes, peuvent avoir encore les mêmes comportements matrimoniaux que dans leur pays d'origine. On ne présente pas ici d'évolution historique, mais seulement les taux de la période 1999-2001 en ce qui concerne les pays de naissance des mères, pour lesquels on compte au moins 100 naissances.

Pour ce qui est des femmes nées au Québec, le taux de naissances hors mariage est de 66 % en 1999-2001, soit un taux plus élevé que celui de tous les pays retenus, sauf un, Saint-Vincent-et-les-Grenadines, qui affiche le même taux. En ce qui a trait aux femmes nées dans les autres provinces du Canada, le taux est de 45 % et, pour ce qui regarde l'ensemble des femmes nées dans les autres pays, il est de 22 %.

Dans la cinquantaine de pays de naissance des mères retenus ici, le taux de naissances hors mariage varie de 2 % à 66 %. Ce sont les femmes nées dans des pays moyen-orientaux, proche-orientaux et méditerranéens qui affichent les niveaux les plus faibles, sans oublier la Chine. Les femmes nées au Pakistan, en Afghanistan et en Syrie connaissent un taux de 2 % seulement. Une bonne partie de ces pays sont musulmans, mais on remarque que le taux des femmes nées en Israël est voisin de celui des femmes nées en Égypte, celui des femmes nées en Inde est proche de celui des femmes nées au Bangladesh, et celui des femmes nées en Grèce est le même que celui des femmes nées en Turquie. Par ailleurs, chez les femmes originaires de l'ensemble des pays du Sahel (qui n'apparaît pas dans le tableau), à grande majorité musulmans, le taux de naissances hors mariage est de 14 %.

Les taux les plus élevés sont observés chez les femmes nées dans les Antilles, notamment 63 % pour ce qui est des Jamaïcaines et 43 % en ce qui regarde les Haïtiennes, et 57 % chez les femmes nées en République dominicaine. Notons que les résidents de ces îles sont de langue et de religion différentes, et que les femmes originaires de Cuba ont un taux de « seulement » 34 %. Les femmes originaires de certains pays d'Extrême-Orient affichent des taux très élevés, notamment le Laos (62 %), la Thaïlande (64 %, mais avec moins de 50 naissances) et le Cambodge (33 %), mais les femmes chinoises ont un taux de 7 % et les Philippines, de 21 %.

Les femmes originaires d'Amérique latine connaissent aussi des niveaux variés de naissances hors mariage, de 23 % chez les Mexicaines, de 32 % chez les Péruviennes et de 39 % chez les Chiliennes.

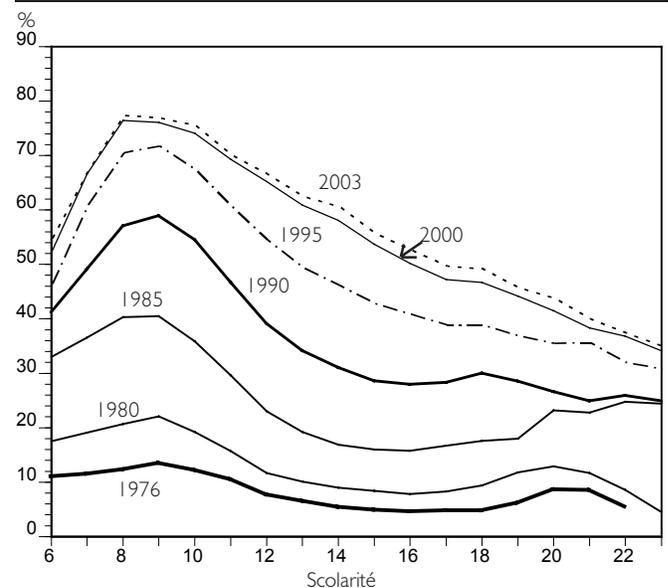
Cette excursion internationale indirecte laisse deviner certaines affinités géographiques qui transcendent les frontières linguistiques, religieuses et politiques mais, en même temps, elle révèle des niveaux semblables dans des pays fort différents. Quelques points centésimaux, par exemple, séparent les taux des femmes nées au Cambodge, en Allemagne, au Congo et au Chili. Il est évident que le facteur économique ne joue pas, puisque des pays très pauvres – le Bangladesh et Haïti – sont aux antipodes quant au niveau de naissances hors mariage. S'il ne faut pas établir une correspondance trop étroite entre le taux des femmes nées dans les pays étrangers et le taux des femmes résidant dans ces pays, les données présentées donnent quand même une certaine idée du niveau observé dans plusieurs pays.

La scolarité de la mère

Le nombre d'années de scolarité de la mère est le seul indicateur socioéconomique à figurer sur les bulletins d'enregistrement des naissances du Québec. Malgré son apparente simplicité, cette variable peut être imprécise, par exemple dans le cas des études à temps partiel, des années redoublées, etc., et il y a aussi un certain taux de

Figure 1.9

Proportion des naissances hors mariage selon la scolarité de la mère, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

non-réponse, d'environ 5 %. On ignore par exemple la scolarité des femmes de l'Outaouais qui accouchent en Ontario, puisque les formulaires de cette province ne comportent pas de question sur la scolarité.

La scolarité a déjà été étudiée en relation avec le début de la vie conjugale, soit le choix de l'union libre, par Bélanger et Turcotte (1999). Selon leur étude tirée de l'*Enquête sociale générale* de 1995, « les femmes plus scolarisées des générations plus anciennes [nées avant 1961] ont opté plus facilement pour l'union libre que les autres, alors que l'effet semble être inversé pour les générations plus récentes [nées après 1970] » (p. 191).

Mentionnons d'abord qu'il y a, depuis les années 1960, une hausse considérable de la scolarisation des jeunes qui se répercute sur le niveau de scolarité des mères. Moins de la moitié des femmes ayant un enfant en 1976 ont 12 ans et plus de scolarité; la proportion grimpe rapidement à 56 % chez les mères de 1980, puis à 72 % chez celles de 1990 et, enfin, elle n'est pas loin de 80 % en 2003.

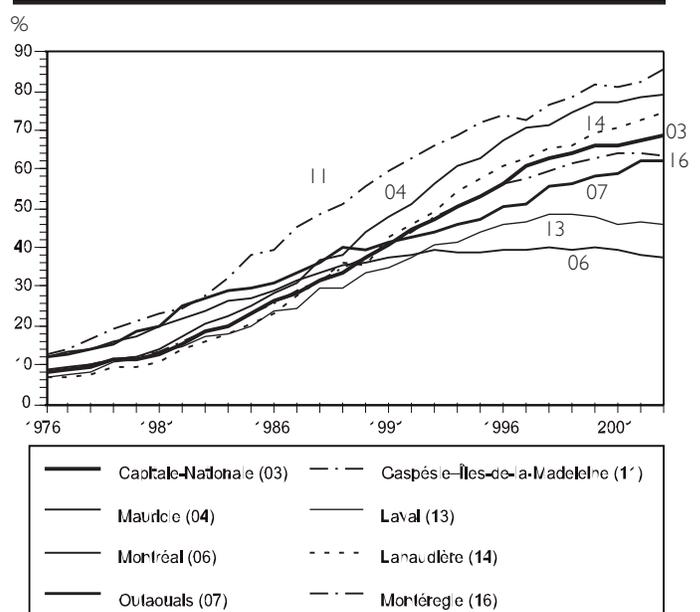
On observe, depuis le milieu des années 1970, une variation de plus en plus importante de la proportion des naissances hors mariage en fonction du nombre d'années de scolarité (figure 1.9). Sauf en ce qui concerne les femmes dont la scolarité est faible, plus les femmes sont scolarisées, plus la proportion des naissances hors mariage diminue. Ainsi, en 2003, plus de 75 % des enfants dont les mères ont de 8 à 10 ans de scolarité sont issus de mères non mariées, tandis que la proportion n'est que de la moitié chez les mères ayant de 16 à 18 ans de scolarité. La proportion chute encore chez les femmes très scolarisées; ainsi, 39 % des enfants dont la mère a 20 ans et plus de scolarité naissent hors mariage, mais ces femmes sont peu nombreuses. La proportion varie donc presque du simple au double, et la variation est régulière, mais les données sont ici lissées. Le cas des femmes peu scolarisées (moins de huit ans) est curieux, puisque les taux sont plus faibles. Comme la scolarité est obligatoire au Québec de 6 à 16 ans depuis longtemps, il est étonnant de trouver des femmes si peu scolarisées. Vérification faite, il s'agit en majorité de femmes nées à l'étranger.

Les courbes des proportions de naissances hors mariage des années antérieures sont évidemment de beaucoup inférieures – et quel que soit le niveau de scolarité – mais, ce qui est curieux, c'est de voir dans les courbes de

1976, de 1980 et de 1985 une remontée de la proportion de scolarités élevées, suivie d'une baisse. Les courbes sont donc bimodales. En 1985, par exemple, la proportion de naissances hors mariage des femmes ayant 8 ou 9 années de scolarité est de 40 %, elle n'est que de 16 % chez celles qui ont 15 ou 16 années de scolarité, puis elle remonte à 22 % chez les femmes ayant 20 ans ou plus de scolarité. Bélanger et Turcotte (1999) mentionnent que, dans les générations d'avant 1970, les femmes ayant une scolarité universitaire ou collégiale optaient plus souvent pour l'union libre que celles qui n'avaient qu'une éducation secondaire ou primaire. On ne retrouve pas vraiment cela dans les proportions de naissances hors mariage, même dans les années 1980. Tout au plus voit-on une certaine remontée chez les femmes très scolarisées, mais à un niveau de beaucoup inférieur à celui des femmes les moins scolarisées.

Aux États-Unis, les écarts dans les proportions de naissances hors mariage entre les femmes les plus scolarisées et les moins scolarisées sont beaucoup plus importants qu'ici. Ainsi, pour ce qui regarde la période 1990-1994, seulement 5 % des mères ayant un diplôme collégial (16 ans

Figure 1.10
Proportion de naissances hors mariage par région administrative, Québec, 1976-2003



Source : Institut de la statistique du Québec.

Tableau 1.2

Proportion des naissances hors mariage par région administrative, Québec, 1976-2003

Région administrative	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2003 ^p
	%						
Bas-Saint-Laurent (01)	8,5	15,2	27,3	42,2	62,8	74,5	76,0
Saguenay-Lac-Saint-Jean (02)	6,8	10,9	19,5	33,8	53,3	68,4	72,3
Capitale-Nationale (03)	8,2	13,0	26,2	40,7	56,1	66,3	68,9
Mauricie (04)	9,1	14,2	28,4	47,9	67,1	77,1	79,0
Estrie (05)	9,4	13,9	26,5	40,0	56,7	66,4	67,1
Montréal (06)	12,4	20,0	29,2	37,7	39,6	39,5	37,4
Outaouais (07)	12,4	19,9	30,7	41,5	50,7	58,7	62,3
Abitibi-Témiscamingue (08)	14,5	24,9	39,3	54,4	68,7	73,1	78,9
Côte-Nord (09)	13,0	23,4	44,2	56,3	72,1	79,2	83,2
Nord-du-Québec (10)	..	22,8	36,3	52,4	63,6	68,5	71,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	13,1	23,1	39,4	59,4	74,1	81,1	85,7
Chaudière-Appalaches (12)	6,4	8,1	18,1	33,2	54,2	64,2	69,9
Laval (13)	6,9	13,7	23,7	35,0	45,7	46,1	46,2
Lanaudière (14)	6,8	10,6	23,1	42,6	60,7	70,6	74,2
Laurentides (15)	9,0	15,5	29,8	47,2	61,2	68,3	69,4
Montérégie (16)	8,2	13,7	25,5	40,8	56,1	63,9	63,5
Centre-du-Québec (17)	7,6	12,1	23,4	42,6	61,0	69,9	72,7
Ensemble du Québec	9,8	15,6	27,2	40,8	52,8	58,5	59,2

Source : Institut de la statistique du Québec.

de scolarité, soit l'équivalent d'un baccalauréat) connaissent une naissance hors mariage, alors que la proportion est de 51 % chez les femmes ayant moins de 12 ans de scolarité. Qui plus est, la proportion n'a pas varié depuis 1980-1984 chez les femmes les plus scolarisées, alors qu'elle augmente de 8 points centésimaux (de 43 % à 51 %) chez les femmes ayant moins de 12 ans de scolarité.

Les variations régionales

Le Québec compte un grand nombre de régions (17) qui se caractérisent par des niveaux très différents de naissances hors mariage. L'évolution des proportions, depuis 1971, dans les régions les plus importantes ou significatives à cet égard est illustrée à la figure 1.10, et les données relatives à toutes les régions apparaissent au tableau 1.2.

Il y a déjà, à la fin des années 1970, une certaine variation entre les régions, mais elle semble minime en comparaison des très grandes différences observées ces dernières années. À cette époque, l'Abitibi-Témiscamingue affiche le taux le plus élevé (15 %) et la Chaudière-Appalaches, le plus bas (6 %). Les régions de Montréal et de l'Outaouais,

qui connaissent 12 % de naissances hors mariage, font partie des régions ayant les taux les plus élevés.

Dans les années 1980, toutes les régions connaissent de très fortes hausses mais, pendant les années 1990, tandis que la plupart des régions continuent sur leur lancée, on observe un ralentissement dans quelques régions en fin de période et, surtout, une stabilisation à Montréal.

La région de Montréal qui, jusqu'en 1988, a un taux supérieur à celui de l'ensemble du Québec, se démarque aujourd'hui par un taux beaucoup plus faible que celui des autres régions, soit un peu moins de 40 % et, en outre, par un niveau à peu près constant depuis le début des années 1990. La région de Laval, immédiatement au nord de celle de Montréal, est une autre région dont les taux se stabilisent depuis le milieu des années 1990 autour de 46 % à 48 %.

Toutes les autres régions enregistrent, ces dernières années, des taux supérieurs à 60 %, et deux régions affichent même des taux supérieurs à 80 %. La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine connaît le taux le plus élevé : il dépasse 80 % de-

puis 2000 et atteint 86 % en 2003, selon des données encore provisoires. La Côte-Nord et l'Abitibi-Témiscamingue ont un cheminement semblable à celui de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. La Montérégie est la deuxième région la plus peuplée du Québec; la croissance de son taux diminue à la fin des années 1990 et il est stable à 64 % de 2001 à 2003. Dans la région de la Capitale-Nationale, plus des deux tiers des enfants naissent hors mariage ces dernières années.

À un niveau plus fin, celui des municipalités, les écarts entre les taux de naissances hors mariage sont encore plus importants. Pour minimiser les variations aléatoires, nous n'avons retenu dans la comparaison que les 211 municipalités d'au moins 5 000 habitants (sur les 1 427 municipalités selon les territoires de 2001) et additionné les naissances de trois années, de 1999 à 2001 (tableau 1.3). C'est une ville

de la Gaspésie, Sainte-Anne-des-Monts, qui occupe le premier rang des taux les plus élevés – 86 % de naissances hors mariage –, mais les 25 municipalités ayant les taux les plus élevés sont réparties dans bon nombre de régions. Au contraire, les municipalités affichant les taux les plus bas sont concentrées dans l'ouest de l'île de Montréal. Les 17 premiers rangs les plus bas sont occupés par des municipalités de la région de Montréal. Hampstead connaît le taux le plus faible, soit 7 % de naissances hors mariage pendant la période 1999-2001. Notons que Hampstead est une municipalité dont la particularité est d'abriter une forte majorité juive et anglophone. Même dans ces municipalités, on note une légère augmentation ces dernières années : en 1995, par exemple, le taux était de 4 % à Hampstead, et, à Westmount, il passe de 7 % en 1995 à 10 % en 1999-2001.

Tableau 1.3

Plus fortes et plus faibles proportions de naissances hors mariage dans les municipalités¹, Québec, 1999-2001

Rang	Municipalité	Plus fortes proportions		Municipalité	Plus faibles proportions	
		Naissances totales	Naissances hors mariage		Naissances totales	Naissances hors mariage
		n	%		n	%
1	Sainte-Anne-des-Monts	171	86	Hampstead	252	7
2	Louiseville	172	85	Kirkland	599	9
3	Saint-Jérôme	606	85	Westmount	518	10
4	Mont-Laurier	218	84	Côte-Saint-Luc	748	11
5	Shawinigan	406	84	Beaconsfield	573	12
6	Port-Cartier	204	83	Montréal-Ouest	142	14
7	Matane	345	82	Dollard-des-Ormeaux	1 342	14
8	Saint-Calixte	124	81	Mont-Royal	516	16
9	Salaberry-de-Valleyfield	601	80	Saint-Laurent	3 018	19
10	Mont-Joli	149	80	Pointe-Claire	849	20
11	Vanier	283	80	Sainte-Anne-de-Bellevue	203	21
12	Shawinigan-Sud	243	79	Outremont	849	23
13	Charlemagne	158	79	Pierrefonds	2 070	26
14	Beauharnois	143	79	Saint-Léonard	2 922	27
15	Sept-Îles	790	79	Dorval	482	30
16	Asbestos	170	78	Roxboro	169	31
17	Cap-de-la-Madeleine	722	78	L'Île-Bizard	408	32
18	Sainte-Agathe-des-Monts	198	78	Saint-Lazare	483	34
19	Marieville	202	78	Brossard	1 549	37
20	Des Ruisseaux	184	78	Lennoxville	160	41
21	Rawdon	206	78	Lorraine	250	43
22	La Tuque	291	78	LaSalle	2 304	43
23	La Sarre	275	77	Notre-Dame-de-l'Île-Perrot	424	44
24	Windsor	183	77	Pincourt	282	45
25	Trois-Rivières	1 158	77	Montréal	34 942	45

1. Municipalités de 5 000 habitants et plus en 2001.

Source : Institut de la statistique du Québec.

Si l'on s'en tient aux 25 principales villes du Québec, le taux de naissances hors mariage varie de 14 % à Dollard-des-Ormeaux, l'une des municipalités de l'île de Montréal, à 77 % à Trois-Rivières (tableau 1.4). La ville de Montréal, toujours selon les frontières de 2001, connaît un taux de 45 %, tandis qu'il est de 47 % à Laval, en banlieue nord de Montréal, de 71 % à Québec, de 71 % à Longueuil, en banlieue sud de Montréal, et de 60 % à Hull. Dans les trois principales banlieues de Québec, on note relativement peu de différence, puisque les taux sont de 68 % à Charlesbourg, de 66 % à Beauport et de 53 % à Sainte-Foy.

Dans l'ensemble des territoires amérindiens, dont aucun n'a une population supérieure à 5 000 habitants, la proportion de naissances hors mariage est de 69 %, soit 11 points centésimaux de plus que dans l'ensemble du Québec, mais on observe aussi une importante variation d'un territoire à l'autre, de 39 % par exemple à Mistissini à 90 % à Betsiamites, parmi les territoires ayant les populations les plus nombreuses. Dans les deux autres principaux territoires, les taux sont de 52 % à Chisasibi et de 70 % à Kahnawake. Les proportions sont plus élevées dans l'ensemble des territoires inuits, soit 80 %; on trouve même un taux de 89 % à Puvirnituq, l'un des principaux établissements inuits.

En jetant un coup d'œil dans le passé, on peut voir que les statistiques indiquent un pourcentage de naissances qualifiées à cette époque d'illégitimes plus élevé dans les grandes municipalités que dans les petites, ce qui n'est manifestement plus le cas aujourd'hui. En 1951, par exemple, le taux publié est de 1,4 % dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, de 5,0 % dans les autres, et de 3,0 % dans l'ensemble. Les taux les plus élevés sont observés à Trois-Rivières (10,1 %), à Montréal (7,1 %), à Westmount (5,5 %) et à Québec (5,2 %). Cependant, le taux de villes voisines de ces dernières, qui est parfois très bas, peut laisser supposer que les « filles-mères » allaient accoucher dans les établissements spécialisés qui se trouvaient évidemment dans les grandes villes, et qu'elles ne donnaient pas leur adresse permanente. Par exemple, le taux est de seulement 0,6 % au Cap-de-la-Madeleine, contiguë à Trois-Rivières, et de 1,2 % à Lachine et à Longueuil, voisines de Montréal. Il est peu probable que la ville de Montréal, qui abritait le quart de la population, comptait plus de la moitié des naissances hors mariage. Même si les statistiques sont douteuses, il est plausible que l'on trouvait alors

plus de naissances hors mariage dans les villes que dans les campagnes. Cela nous amène à souligner que la statistique des événements autrefois non acceptés socialement – comme les naissances hors mariage ou les suicides – s'améliore quand ces événements deviennent plus acceptés et fréquents.

La fécondité hors mariage

Il n'est pas habituel de calculer les taux de fécondité des femmes non mariées par groupe d'âge, mais les États-Unis publient ce genre de taux et nous les avons calculés pour établir des comparaisons avec nos voisins. Comme le dénominateur, les femmes non mariées par groupe d'âge quinquennal, n'est disponible qu'aux années de recensement depuis 1961, les taux sont présentés seulement tous les cinq

Tableau 1.4
Proportion des naissances hors mariage dans les 25 plus importantes municipalités, Québec, 1999-2001

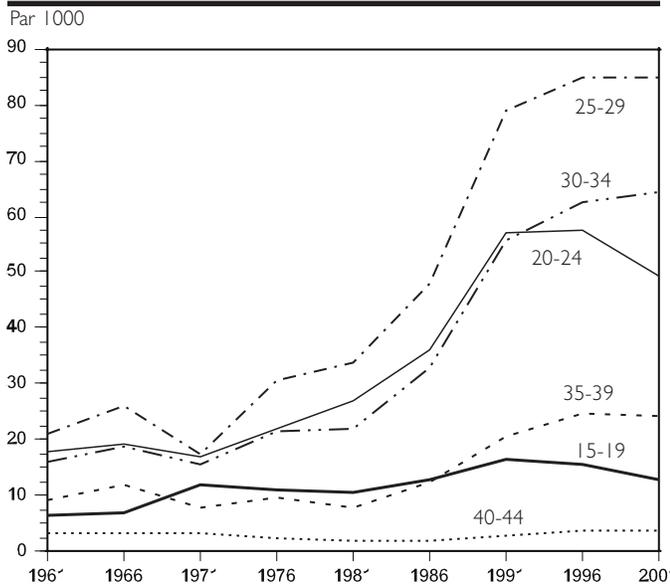
Municipalité	Naissances totales	Naissances hors mariage
	n	%
Dollard-des-Ormeaux	1 342	14
Saint-Laurent	3 018	19
Pierrefonds	2 070	26
Saint-Léonard	2 922	27
Brossard	1 549	37
LaSalle	2 304	43
Montréal	34 942	45
Laval	10 498	47
Montréal-Nord	2 886	50
Hull	2 052	53
Sainte-Foy	1 548	53
Verdun	2 069	57
Gatineau	3 271	60
Repentigny	1 277	62
Chicoutimi	1 518	62
Saint-Hubert	2 248	63
Beauport	1 907	66
Sherbrooke	2 095	66
Jonquière	1 370	68
Charlesbourg	1 691	68
Longueuil	4 118	70
Québec	4 129	71
Drummondville	1 402	72
Granby	1 525	72
Trois-Rivières	1 158	77

Source : Institut de la statistique du Québec.

ans depuis 1961 (figure 1.11). De plus, étant donné que les naissances hors mariage par groupe d'âge n'étaient pas publiées de 1961 à 1971, elles ont été estimées en comparant la fécondité légitime et la fécondité totale.

Comme de plus en plus de femmes donnent naissance sans être mariées, il est normal que le taux de fécondité hors mariage augmente et se rapproche du taux de fécondité calculé pour l'ensemble des femmes. Ainsi, en 2001, le taux à 20-24 ans des femmes non mariées est de 49 ‰, en comparaison de 58 ‰ pour l'ensemble des femmes, et celui des femmes de 15-19 ans est identique à 13 ‰ dans les deux catégories. Les hausses les plus importantes ont lieu chez les femmes de 20-34 ans. Leurs taux sont proches de 20 ‰ en 1961, et celui des 25-29 ans est de 85 ‰ en 1996 et en 2001. On note une baisse des taux en 1971, sauf chez les plus jeunes et les plus âgées. Cette baisse est aussi observée aux États-Unis où elle se poursuit jusqu'au milieu des années 1970. Il est plausible que la diffusion des moyens contraceptifs et de l'interruption volontaire de grossesse ait amené, pendant ces années, une diminution des naissances issues de grossesses non désirées.

Figure 1.11
Taux de fécondité des femmes non mariées par groupe d'âge, Québec, 1961-2001



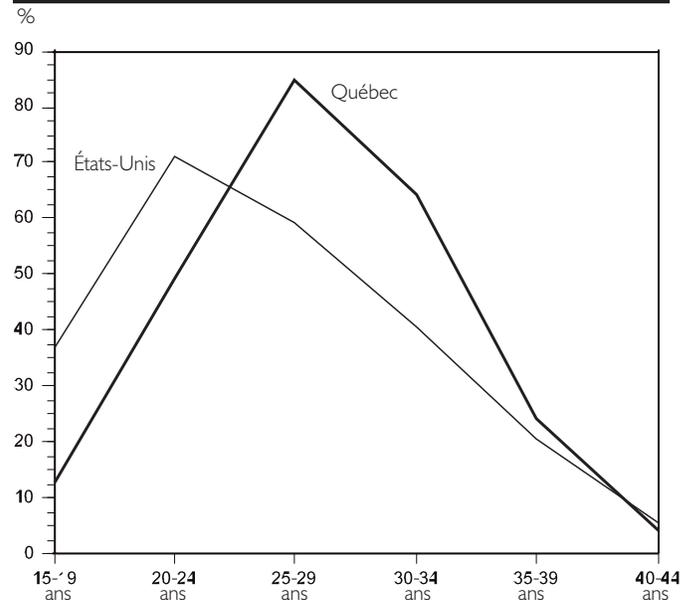
Source : Institut de la statistique du Québec.

La comparaison des taux québécois et états-unis à la figure 1.12 montre des différences importantes dans le calendrier des naissances hors mariage. Chez les femmes de moins de 20 ans en 2001, le taux des États-Unis, 37 ‰, est presque le triple de celui d'ici, soit 13 ‰. Même en 1981, le taux de ce groupe d'âge n'est pas loin de trois fois plus fort aux États-Unis, soit de 28 ‰ en comparaison de 10 ‰ ici. Aux âges plus élevés cependant, les taux sont plus forts au Québec, surtout chez les femmes de 25-34 ans. Si les taux de fécondité hors mariage des jeunes femmes sont plus élevés aux États-Unis, c'est que la fécondité générale y est plus forte, puisque la proportion de naissances hors mariage par groupe d'âge y est plus faible qu'ici, comme nous l'avons mentionné plus haut.

Les conceptions prénuptiales

Auparavant, la conception d'un enfant hors mariage entraînait souvent le mariage pour éviter une naissance hors mariage. Les conceptions prénuptiales sont estimées à partir des naissances survenues dans les huit premiers mois du mariage; les grossesses qui n'aboutissent pas à une naissance vivante ne sont pas comprises. Si l'on ajoute aux naissances

Figure 1.12
Taux de fécondité des femmes non mariées par groupe d'âge, Québec et États-Unis, 2001



Sources : Institut de la statistique du Québec, National Vital Statistics Reports (États-Unis).

hors mariage les conceptions pré-nuptiales, on obtient une estimation des naissances conçues hors mariage. La proportion des conceptions pré-nuptiales parmi les naissances conçues hors mariage est riche d'enseignement, mais les statistiques disponibles sont malheureusement rares.

On peut estimer ces dernières années, de façon assez sommaire il est vrai, à environ 3 % la proportion des naissances conçues hors mariage qui deviennent des conceptions pré-nuptiales ou – pour utiliser une expression surannée – la proportion des naissances conçues hors mariage légitimées avant l'accouchement. C'est une proportion très faible, qui traduit très bien l'actuelle indifférence à l'égard du statut légal des parents.

On n'a malheureusement pas, pour l'instant, de données historiques sur le Québec, mais l'expérience d'autres États permet d'éclaircir cette question. En France, par exemple, 60 % des naissances conçues hors mariage correspondent à des conceptions pré-nuptiales en 1972-1974 selon Muñoz-Perez (2002 : 5), tandis qu'à la fin des années 1990, la proportion est inférieure à 10 %. Muñoz-Perez souligne que « cette chute résume à elle seule le bouleversement qu'a connu l'institution du mariage en France, au cours des trois dernières décennies ». De plus en plus de couples non mariés ne se préoccupent pas du mariage si la conjointe devient enceinte, et même la proportion de conceptions pré-nuptiales dans l'ensemble des naissances diminue. Certains pays cependant, notamment l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne où les naissances hors mariage sont encore « mal vues », connaissent ces dernières années des proportions élevées de conceptions pré-nuptiales parmi les naissances conçues hors mariage, de près de 60 %, en Espagne par exemple, en 1998.

Le mariage est devenu si peu significatif ou pertinent ces dernières années au Québec pour ce qui est de la naissance des enfants, qu'on n'y trouve même que très peu de conceptions pré-nuptiales.

Conclusion

Depuis les années 1960, la hausse des naissances hors mariage peut être qualifiée de vertigineuse au Québec surtout, mais aussi dans d'autres pays, mais l'extrême variété des calendriers des changements et des intensités observés à la fois entre les pays et entre les groupes sociaux ou les régions géographiques a de quoi laisser les observateurs

déconcertés et encourager la modestie quant aux interprétations et aux explications globales.

D'abord, l'évolution du phénomène au Québec est semblable à celle de nombre de pays et elle coïncide même avec celle de la Norvège, ce qui élimine les considérations trop locales et laisse percevoir l'influence de courants internationaux. Les changements législatifs, de l'avis de plusieurs observateurs, ont plutôt accompagné, sinon suivi, les comportements de la population, et on ne peut qu'en de rares occasions – et encore, pendant de courtes durées – observer sur les courbes l'incidence des changements dans ce domaine. La légalisation de l'interruption volontaire de grossesse à la fin des années 1960 a ralenti la progression des naissances hors mariage, puisque cela permettait de réduire les naissances issues de grossesses non désirées, et les naissances hors mariage étaient, il n'y a pas si longtemps, avant tout de telles naissances. Compte tenu de l'important recours aux interruptions volontaires de grossesse depuis plusieurs années, on peut considérer que les naissances non désirées constituent un phénomène du passé.

Les théories des transitions démographiques laissent supposer une convergence, un niveau d'équilibre, mais les changements dans les comportements survenus dans le domaine de la famille – qu'on a parfois appelés la deuxième transition démographique – ont plutôt amené une différenciation importante entre les pays, comme le mentionne Monnier (2000) dans un texte sur la convergence : « L'évolution récente des comportements de fécondité montre en effet comment un phénomène naguère très limité – les naissances hors mariage – joue désormais un rôle important pour différencier les pays d'Europe occidentale. [...] En réalité, de nouveaux comportements viennent continuellement modifier le paysage familial européen et introduisent, le temps qu'ils se diffusent, un facteur de différenciation » (p. 636). Chesnais et Brachet (2000), dans un texte sur la convergence entre les régimes démographiques, particulièrement la première transition démographique, ajoutent ceci : « Les facteurs explicatifs longtemps invoqués pour rendre compte du retard ou de la lenteur de la baisse de la fécondité ne résistent plus à l'examen, ceci qu'il s'agisse de la religion (le catholicisme ou l'islam), de la pauvreté, ou de l'analphabétisme » (p. 603).

La fin du siècle dernier a vu un important mouvement de sécularisation mais, en théorie, ce mouvement pourrait

être indépendant de l'abandon du mariage par les couples. En effet, le mariage est avant tout un contrat, et on peut même se marier aujourd'hui devant un notaire au Québec. Voltaire écrivait dans son *Dictionnaire philosophique* : « Le mariage est un contrat de droit des gens, dont les catholiques romains ont fait un sacrement. » On peut même penser que c'est le moins « religieux » des sept sacrements; en effet, on peut se marier civilement, mais il n'y a pas, par exemple, de confession ou d'extrême-onction civile. En France, le mariage civil est obligatoire et le seul reconnu depuis le début du XIX^e siècle et, pourtant, on y observe aussi une chute de la nuptialité légale et une augmentation des naissances hors mariage. Ce n'est donc pas une question religieuse.

Il est évident que la pauvreté et l'analphabétisme, ou plutôt la richesse et le niveau d'éducation, ne jouent pas un rôle important dans l'évolution des naissances hors mariage. Les femmes plus instruites, qui sont aussi les plus riches, ont beaucoup moins souvent des enfants hors mariage ces dernières années que les femmes moins instruites, mais la société en général s'est enrichie considérablement et le niveau d'instruction des femmes, particulièrement des mères, a beaucoup augmenté pendant les années de diffusion des naissances hors mariage.

L'histoire nous apprend cependant que la direction d'un mouvement n'est pas toujours immuable. Laslett et collab. (1980 : 19), dans l'introduction de leur célèbre ouvrage *Bastardy and its Comparative History*, résumant ainsi les vagues d'illégitimité en Angleterre et au pays de Galles depuis le milieu du XVI^e siècle : « A suggestive image for the whole length of the four century might be of successive waves, about two hundred years apart, the first smaller than the second, narrower in its base as well as lower in height. There is a hint of a third major wave coming sooner than it should and rising to an even loftier point in the 1960s and 1970s. » À l'époque où Laslett et ses collaborateurs écrivaient ces lignes, la proportion de naissances hors mariage était d'environ 8 %. Dans l'histoire, les proportions de naissances hors mariage ont donc parfois diminué, mais l'ampleur des vagues en Angleterre et au pays de Galles, d'environ 6,5 % au milieu du XIX^e siècle à 4 % au tournant du XX^e siècle, est sans commune mesure avec le tsunami de la fin du XX^e siècle observé dans plusieurs États. Personne n'avait prévu la quasi-désuétude dans laquelle le mariage est tombé, et il faut donc être prudent en spéculant quant au futur.

Bibliographie (de la partie I)

- AHLBURG, Dennis (2002). « La population des États-Unis. Un vieillissement démographique en dépit d'une croissance continue », dans Jean-Claude CHASTELAND et Jean-Claude CHESNAIS (éd.), *La population du monde*, Paris, INED, p. 197-212.
- BÉLANGER, Alain, et Pierre TURCOTTE (1999). « L'influence des caractéristiques sociodémographiques sur le début de la vie conjugale des Québécoises », dans *Cahiers québécois de démographie*, vol. 28, n^{os} 1-2, p. 173-197.
- BUMPASS, Larry, et Hsien-Hen LU (2000). « Trends in cohabitation and implications for children's family contexts in the United States », dans *Population Studies*, vol. 54, p. 29-41.
- CHESNAIS, Jean-Claude, et Sara BRACHET (2000). « Vers un régime démographique planétaire », dans ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE (2000). *Régimes démographiques et territoires. Les frontières en question*, Paris, Presses universitaires de France, 636 p. (p. 603-614).
- FESTY, Patrick (1994). « L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants », dans *Population*, vol. 49, n^o 6, p. 1245-1296.
- HARTLEY, Shirley FOSTER (1980). « Illegitimacy in Jamaica », dans Peter LASLETT, Karla OOSTERVEEN et Richard M. SMITH (éd.) (1980). *Bastardy and its Comparative History*, Cambridge, Harvard University Press, 431 p., p. 379-396.
- HAYAMI, Akira (1980). « Illegitimacy in Japan », dans Peter LASLETT, Karla OOSTERVEEN et Richard M. SMITH (éd.) (1980). *Bastardy and its Comparative History*, Cambridge, Harvard University Press, 431 p., p. 397-402.
- LASLETT, Peter, Karla OOSTERVEEN et Richard M. SMITH (éd.) (1980). *Bastardy and its Comparative History*, Cambridge, Harvard University Press, 431 p.
- MARCIL-GRATTON, Nicole (1998). *Grandir avec maman et papa? Les trajectoires familiales complexes des enfants canadiens*, Statistique Canada (89-566-X1F), 25 p. [En ligne :] www.statcan.ca.
- MONNIER, Alain (2000). « La convergence. Réalité et limites d'une notion », dans ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE (2000). *Régimes démographiques et territoires. Les frontières en question*, Paris, Presses universitaires de France, 636 p. (p. 629-636).
- MUÑOZ-PÉREZ, Francisco (2002). « Les naissances hors mariage en France et en Espagne depuis les années 1960 », communication présentée au colloque de l'AIDELF, Dakar. [En ligne :] http://www-aidelf.ined.fr/colloques/seance4/t_munoz.pdf. [Les actes paraîtront en 2005.]
- NATIONS UNIES (2002). *Annuaire démographique. Statistiques de la natalité, cédérom*.
- PANASUK, Anne (2003). « Le sang « impur » des Amérindiennes », dans *Gazette des femmes*, vol. 24, n^o 5, p. 25-29.
- PAQUETTE, Lyne, et Réal BATES (1986). « Les naissances illégitimes sur les rives du Saint-Laurent avant 1730 », dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 40, n^o 2, p. 239-252.
- ROY, Alain (2003). « Le droit de la famille. Une décennie d'effervescence législative », dans *La Revue du notariat*, vol. 105, p. 215-269.
- VENTURA, Stephanie J., et Christine A. BACHRACH (2000). « Nonmarital Childbearing in the United States, 1940-99 », *National Vital Statistics Reports*, vol. 48, n^o 16, [En ligne :] www.cdc.gov.